



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CONGES ANNUELS

FAISONS RESPECTER NOS DROITS !

Octobre 2017

Vous êtes déjà plusieurs à nous avoir alertés sur le fait que vos responsables locaux vous ont demandés d'avoir au 31 décembre **0 jours de repos sur votre compteur !!**

*Les postiers,
nous ont
interpellés sur
le fait que
cette année
les vacances
de Noël
(25/12/17 au
06/01/18),
courent aussi
sur l'année
2018.*

La réglementation actuelle prévoit que, dans la limite de deux fois les obligations hebdomadaires de travail, deux types de report sont possibles en fin d'année :

- Le report pour nécessité de service
- Le report en raison d'absences pour maladie et/ou maternité

Note du 17 juillet 2006 sur le tour de départ en congés annuels

Si les exigences du service n'ont pas permis d'accorder en totalité ou en partie, un congé annuel au 31 décembre de l'année considérée, celui-ci doit être attribué en priorité entre le 1^{er} janvier et le 30 avril de l'année suivante

Art 421. Report de congé en raison des nécessités de service

Faut-il encore pouvoir prouver la nécessité de service même si nous connaissons la situation actuelle des bureaux ! C'est pour cela que vous **DEVEZ ABSOLUMENT POSER VOS CONGES SUR MA BOX RH POUR QU'IL Y AI UNE TRACE DE REFUS** qui prouvera la nécessité de service.

Les postiers, **nous ont interpellés sur le fait que cette année les vacances de Noël (25/12/17 au 06/01/18), courent aussi sur l'année 2018.**

Dans le cadre de l'équilibre vie professionnelle vie privée et le respect de la qualité de vie au travail la CFDT a demandé à Sylvie François, Directrice générale adjointe d'envisager un report exceptionnel de CA 2017 sur le 1^{er} trimestre ou à défaut sur janvier 2018. Ainsi les agents de La Poste ne seraient pas pénalisés et pourraient passer par conséquent les vacances de Noël avec leurs enfants.

Pour le 93 lorsque le sujet à été évoqué la DSCC à été claire ! Pour éponger la dette sociale, les agents pourront reporter 4 à 6 jours (à la main du DE) sur l'année N+1. Pour le moment, les congés sont reportés automatiquement à l'année N+1 mais lorsque l'agent posera ses jours, il devra bien préciser que c'est des repos de l'année en cours.

SENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C - Antenne 93

DSCC / DR Seine-St-Denis - 200 Avenue Paul Vaillant Couturier 93008 Bobigny Cedex 8

Salima : 06 41 54 05 85 Diane : 06 19 13 78 06 – 93@cfdt3c.org